

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6c. PAR ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

PAR ANNEE. 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14. }

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION }
Rue Ste. Famille, No. 14 }

RAPPORT

du Comité Spécial de

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de

L'ÉMIGRATION

QUI A LIÉU TOUS LES ANS

du

BAS-CANADA VERS LES ÉTATS-UNIS.

(Suite.)

20. Comté de Bellechasse.

Les établissements, dans la profondeur de ce comté, principalement dans les paroisses de Saint Gervais et de Saint-Lazare, sont déjà assez denses : un chemin de cette dernière paroisse, à travers les terres vacantes de Buckland, conduirait avec peu de difficultés aux terrains plats de la vallée de la rivière Saint Jean : cette voie se trouvant trop détournée pour la population de la partie inférieure du comté, les habitants de cette dernière section se proposent de pénétrer dans l'intérieur par un autre chemin, pour le relevé duquel des démarches ont déjà été entreprises par le bureau des terres, savoir, en profondeur du township d'Armagh, à travers la coupe de "la fourche du Pin." Ces deux chemins sont d'une égale utilité.

30. Comté de l'Islet.

Il y a dans ce comté, à environ quatre lieues du fleuve, une très belle étendue de terre non cultivée ; un chemin qui partirait de la ligne entre la paroisse de St-Jean Port-Joli, et l'augmentation des townships d'Ashford, près du lac des Trois-Saumons, et qui gagnerait vers l'est jusqu'à ce qu'il rencontrât la ligne entre le township d'Ashford et son augmentation, et qui serait de là continué dans cette ligne, ouvrirait à la colonisation cette étendue de terre.

40. Comté de Kamouraska.

La continuation dans la profondeur du township d'Ixworth du chemin appelé "Route du gouvernement," tel que demandé par les habitants de ce comté, par leurs requêtes, contribuerait puissamment à l'établissement des terres de la couronne dans cette direction.

50. Comté de Rimouski.

Une magnifique vallée, probablement l'un des points les plus fertiles et les mieux

les ; le conseil exécutif a ordonné la construction de ce chemin dans le cours de l'été dernier ; mais rien de plus ne semble devoir être fait cette année. Ce chemin serait d'une importance d'autant plus grande qu'il serait le commencement d'une ligne plus importante de communication, dont la confection occupe les capitalistes de la province du Nouveau-Brunswick.

Ces deux dernières grandes améliorations sont l'objet des plus vives sollicitudes de ce beau comté et des comtés voisins qui en partie y envoient la surabondance de leur population : et la législature du pays ayant déjà reconnu la haute importance de ces deux entreprises, votre comité ne saurait trop en recommander la complétion. Toutes ces améliorations ont été successivement demandées par des pétitions aux trois branches de la législature, dont plusieurs contenant des documents importants, ont été référées à votre comité.

L'ouverture de ces chemins coûterait une somme comparativement insignifiante en regard des immenses travaux publics de la province, et elle aurait l'effet d'arrêter l'émigration qui ne fait que commencer dans les comtés de la rive sud du Saint-Laurent, au-dessous de Québec ; de fait, c'est là la seule mesure qui puisse empêcher que cette émigration ne prenne dès à présent un développement considérable. La certitude qu'ils auraient que l'on suppose de faire quelque chose pour eux, et le peu d'argent qui pourrait être dépensé provisoirement pour cet objet, retiendraient dans ces comtés beaucoup de cultivateurs et de travailleurs qui se proposent d'émigrer prochainement. Telle est l'urgence de ces améliorations que votre comité espère que le gouvernement y donnera sa plus sérieuse attention de bonne heure dans la vacance.

La vente qui se ferait des terres de la couronne dans le voisinage à mesure que l'ouvrage avancerait, rembourserait promptement l'argent dépensé. Il ne serait pas même nécessaire de déboursier beaucoup d'argent : car la plupart des travailleurs employés ne demanderaient pas mieux que d'être employés comme travailleurs, et les uns et les autres donneraient volontiers le tout ou une partie de leur travail comme installation du prix des terres qu'on leur concéderait. Cela a été offert déjà par

townships du Saguenay, avant le premier de mai 1850, de ne payer les terres de la couronne qu'un chelin l'acre.

Votre comité a mentionné d'abord ces améliorations à faire dans le district de Québec, nullement pour préjudicier aux suggestions qui vont suivre et qui ont rapport à d'autres sections de la province, mais seulement parce que l'émigration ne faisant que commencer dans les comtés ci-dessus nommés ; elle y est plus facile à arrêter ou à prévenir que dans les endroits où elle se pratique depuis longtemps. L'entreprise qui pourrait être faite à peu de frais, sinon de toutes, du moins d'une partie des voies de communication suggérées, serait de la plus grande efficacité, pourvu, qu'elle se fit sans retard.

Pour terminer de suite cette partie importante du sujet, votre comité croit devoir en même temps rappeler à votre honorable chambre ce qui a déjà été observé bien des fois, de la nécessité de rallier le territoire du Saguenay et la rive sud du Saint-Laurent au-dessous de Québec au reste de la province par la navigation à la vapeur. Sans cela l'isolement dans lequel se trouvent ces deux parties du pays, empêchera toujours qu'elles ne prennent tous les développements dont elles sont susceptibles. Quoique cet isolement soit moindre pour la rive sud, la navigation par la vapeur de Québec, à un ou plusieurs points de la rive nord, ne pourra point, d'ici à longtemps, rémunérer ceux qui l'entreprendront, à moins que les bateaux à vapeur ne touchent dans leur voyage à quelques points de la rive sud. D'après la remarque qui vient d'être faite, la construction de quais et de jetées, de manière à former des havres sûrs en divers endroits de la rive sud, sera aussi utile aux habitants de la rive nord que ce qui sera fait dans leurs localités.

Ce fait a déjà attiré l'attention du gouvernement ; des explorations ont été faites il y a deux ans, par les officiers du bureau des travaux publics, et votre comité, sans recommander en particulier aucune des localités explorées, se contentera de remarquer qu'il est de la plus grande urgence que des quais soient construits au moins sur un point de la côte du nord ; et sur trois ou quatre points de la côte du sud.

Ce n'est point seulement au point de vue de la colonisation des nouveaux établis-

commerce de bois, un marché commode et peu éloigné pour la vente de ses produits.

Votre comité a appris avec satisfaction que la réduction du prix des terres de la couronne a trois chelins l'acre dans cette région fertile, a facilité de beaucoup l'établissement des colons, et que le droit de préemption accordé aux personnes déjà établies sur les terres de la couronne, et les termes de paiement éloignés qui leur ont été accordés, ont eu les résultats les plus avantageux. Votre comité ne peut que recommander l'extension et la continuation de ce système.

C'est aussi l'occasion pour votre comité d'observer que les efforts méritoires des révérends Pères Oblats dans cette partie du pays, depuis quelque temps, ont beaucoup contribué à élever la condition morale et sociale d'un grand nombre de jeunes gens employés dans la coupe des bois, et dans la confection et la conduite des radeaux sur l'Ottawa. Plusieurs, arrachés aux habitudes de débauche et d'intempérance, qui ont été jusqu'à présent si funestes à cette classe d'hommes, avec le fruit de leurs économies, (car leurs salaires sont en général assez élevés pour leur permettre d'économiser lorsqu'ils tiennent une conduite régulière,) ont acheté des terres qu'ils cultivent avec succès et font en général d'excellents colons.

Pour arrêter l'émigration dans cette partie du pays et pour fixer aussi la population surabondante de la partie nord du district de Montréal dont elle est le patrimoine naturel il est nécessaire d'ouvrir là comme dans les localités déjà mentionnées de nouvelles voies de communication.

Un chemin a déjà été commencé dans la direction du Grand Calumet, en l'améliorant de manière à le rendre praticable dans toutes les saisons de l'année et en le continuant à travers la Petite Nation, les townships de Lochaber, Buckingham, Templeton, Hull, Eardly, Onslow, Bristol, Litchfield jusqu'au Grand Calumet, et de là jusqu'au Isles des Allumettes en traversant les townships de Mansfield, Huddersfield, Chichester, Watham, on ouvrirait à la culture plus de deux cents miles d'étendue des plus belles terres du pays.

Les townships de l'est ont attiré, dans la vacance qui a précédé la présente session l'attention du gouvernement, dans un but

Un chemin partant de Drummondville sur la rive St. François, passant par Grantham et l'augmentation d'Upton, où il trouverait la ligne du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, continuant à travers le township de Milton et Granby, irait croiser le grand chemin de poste des townships de l'Est.—Ce chemin, dont une partie est déjà faite, aura l'effet d'ouvrir une communication facile entre la rivière St. François et Yamaska et ouvrirait à l'industrie agricole une des plaines les plus fertiles du pays.

Votre comité ayant exposé les moyens les plus urgents et en même temps les plus faciles, doit passer à ceux de la seconde classe qui sont aussi des moyens directs, mais liés à des entreprises considérables ou à des projets de législation particuliers.

Plusieurs des améliorations sur lesquelles votre comité vient d'attirer l'attention de votre honorable chambre, sont ou commencées ou déjà indiquées par des rapports du bureau des travaux publics.—Une autre voie de communication dont on a contesté la possibilité doit maintenant être mentionnée par votre comité. Les habitants du comté de Québec, par leur requête référée à votre comité, ont demandé l'ouverture d'un chemin de Québec au lac St. Jean, ou de quelque un des points des comtés de Québec, de Montmorency, ou de Portneuf au lac St. Jean, ou à un point quelconque des nouveaux établissements du Saguenay, de manière à procurer une communication directe par terre entre Québec et ces établissements.

Votre comité regrette de n'avoir pu se procurer les renseignements nécessaires sur cette partie importante du sujet qui lui était référé ; mais votre comité est d'avis que quelque soient les difficultés qui paraissent s'opposer à ce projet, il est de la plus haute importance publique qu'il soit exécuté dès qu'il aura été reconnu praticable.

Votre comité ne doute pas que votre honorable chambre, considérant tous les avantages qui résulteraient pour la jeune et intéressante colonie du Saguenay, de se trouver en rapport direct avec la ville de Québec, et par là, avec tout le reste de la province, ne soit prête à voter les allocations nécessaires, lorsque l'état des finances publiques et des explorations suffi-